

1. Lors de la réservation, **un acompte de 50 %** du prix de la location doit être versé.  
Le solde + la caution de 250€ (400€ pour une maison au Haringmarkt 7) doit être payé 6 semaines avant votre séjour. Cette caution sera remboursée au plus tard 2 semaines après votre séjour si rien n'a été endommagé ou n'a disparu. Tout dommage ou coût supplémentaire sera déduit de la caution.
2. **Conditions d'annulation standard** : Si le locataire souhaite annuler pour une raison quelconque, il devra payer les frais suivants
  - a. Annulation plus de 3 mois avant le début de la période de location : 10 euros.
  - b. Annulation entre le 90e et le 60e jour avant le début de la période de location : 25 % du prix de la location.
  - c. Annulation entre le 59e et le 30e jour avant le début de la période de location : 50 % du prix de la location.
  - d. Annulation moins de 30 jours avant le début de la période de location : 100 % du prix de la location.Si le locataire n'utilise pas la maison de vacances ou la quitte avant la fin de la période de location, aucun remboursement ne sera effectué. Le locataire peut souscrire une assurance annulation de sa propre initiative auprès de son agent immobilier.
3. **Conditions d'annulation supplémentaires covid-19**, autres pandémies ou en cas de force majeure (pour les réservations effectuées après le 1/01/2021) :
  - a. Vous recevrez un bon pour le montant déjà payé si :
    - i. Le gouvernement nous oblige à fermer la maison de vacances
    - ii. Si un cas de force majeure rend la maison de vacances inutilisable
    - iv. Le bon est valable 2 ans pour une saison similaire ou inférieure
  - b. Dans tous les autres cas, nos conditions d'annulation standard s'appliquent (voir point 2).
  - c. Le propriétaire s'attend à ce que le locataire respecte toutes les mesures de corona ou autres applicables au moment de la location. Le propriétaire ne peut être tenu responsable des infractions qui pourraient être constatées dans la propriété louée.
4. **Seuls le locataire et le nombre de personnes mentionnées sur le contrat de location sont autorisés à occuper la maison** de vacances pendant la période indiquée. Lors de la réservation, le nombre d'adultes et d'enfants sera mentionné et tout changement ultérieur devra être signalé. Le propriétaire a le droit, en cas de non-respect des règles ci-dessus, d'expulser les locataires et/ou de réclamer des dommages et intérêts de 400 €.
5. La propriété peut être occupée **le jour de l'arrivée à partir de 17 heures** et doit être libérée **le jour du départ au plus tard à 10 heures** pour le nettoyage.
6. **Le nettoyage final est inclus dans le prix de la location.** Néanmoins, le propriétaire se réserve le droit de déduire un montant supplémentaire de la caution si le bien est laissé dans un mauvais état.
  - a. Au moment du départ, la vaisselle, les casseroles et les poêles doivent être maintenues propres et sèches. Le four, le micro-ondes et le réfrigérateur doivent également être laissés propres. Il en va de même pour la cheminée extérieure (Pannenstraat 104 et 120 et Damme) et le four à pizza à Damme.
  - b. Au départ, le locataire enlèvera les lits et mettra les draps en bas dans le couloir. Il en va de même pour les serviettes de bain. Veuillez mettre les torchons de cuisine dans le panier à linge près de la machine à laver.
  - c. Tous les déchets, à l'exception des PMD (sacs bleus) et des déchets résiduels (sac blanc/brun/vert selon les communes), doivent être emportés avec vous lors de votre départ. Les déchets de verre doivent donc être jetés dans la banque publique de bouteilles et le papier/carton doit être emporté avec vous.
  - d. Le fait de ne pas trier correctement les déchets est puni par de lourdes amendes. Si le PMD n'est pas trié correctement, nous pouvons déduire 50€ de la caution. Les instructions pour un tri correct se trouvent dans les poubelles de l'abri de jardin ou du garage de la maison de vacances.
  - e. Veuillez remettre tous les meubles, assiettes, couverts, verres et appareils à leur place d'origine.
7. Le locataire nous informera immédiatement s'il cause des dommages. Vous pouvez également nous informer de toute plainte ou défaut dans les meilleurs délais. Une solution sera recherchée dès que possible. Nous ne pouvons être tenus responsables des interruptions temporaires de l'approvisionnement en eau, en énergie ou en télécommunications.
8. Le locataire utilise la maison de vacances et le jardin à ses propres risques. Le propriétaire ne peut être tenu responsable des dommages ou des pertes subis par le locataire.
9. **Il est interdit de fumer à l'intérieur de la maison.** Veuillez respecter cela. Afin de garantir à tous nos hôtes un environnement sans fumée, nous demandons une compensation de 250 € si nous détectons des traces de fumée (cendres, odeur, mégots de cigarettes...).
10. **Veillez ne pas vous garer devant les garages des voisins.**
11. **Le respect de la maison et de nos voisins est absolument nécessaire et crucial.** Nos maisons sont conçues et équipées pour les familles avec enfants, les groupes d'amis et les collègues. Les fêtes, soirées, enterrement de vie de célibataire dans la maison de vacances sont interdits. Nous n'admettons pas de groupes de jeunes. **Nous vous demandons expressément de respecter la tranquillité de vos voisins entre 22.00h et 08.00h** et ce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Si une nuisance est détectée, le locataire peut être expulsé de la maison de vacances et/ou une compensation de 400 € sera due.